

Lettre aux abonnés

janvier 2016

Le mot du Président

Collectivité territoriale fonctionnant en régie directe, le SIEL gère en permanence le réseau et la distribution d'eau potable grâce à son équipe technique, administrative et ses élus.

L'Agence Régionale de Santé contrôle tout au long de l'année cette distribution (101 prélèvements effectués en 2015 accessibles sur

<http://www.ars.languedocroussillon.sante.fr/Fiches-d-information-de-l-Hera.103604.0.html>).

Les intempéries du 12 septembre dernier ont fortement dégradé le réseau et les équipes du SIEL se sont mobilisées sans compter afin que personne ne reste sans alimentation en eau potable.

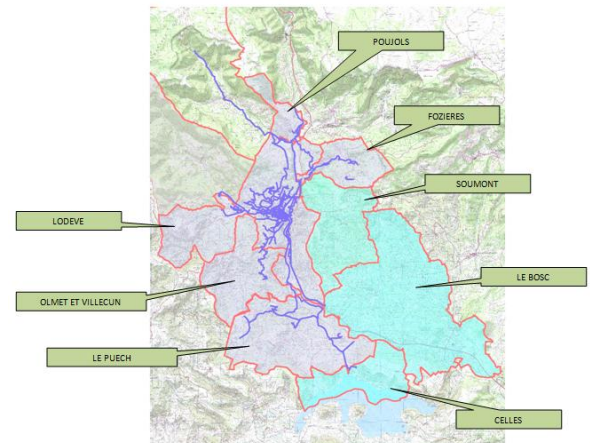
Le SIEL est engagé dans une politique de solidarité avec la mise en place d'une "facturation solidaire" en cas de graves anomalies de surconsommation. Elle permet aux abonnés de ne pas se retrouver dans une situation financière difficile suite à une fuite d'eau.

Un partenariat avec le Trésor Public permet également de mettre en œuvre un échéancier en cas de difficultés de paiement.

En 2016, il faut poursuivre les investissements afin d'améliorer encore le rendement des réseaux. Le prix du m³ sera de 1.22€ H.T. (+9€ sur une facture type de 120 m³). Les recettes dégagées permettront ainsi de couvrir l'emprunt finançant ces investissements (estimés à 1.623.000€ pour l'année à venir). Nous procéderons par tranches au changement de 5000 compteurs, remplacés par des compteurs communicants répondant ainsi aux exigences de facturations et aux services dus aux abonnés.

L'alimentation en eau potable de la commune de Celles devrait être enfin réalisée après de nombreuses études. Elle se ferait via une conduite immergée à partir de la baie des Vailhès. Elle permettrait de redonner vie au village de Celles, dans le cadre de l'aménagement de ce territoire.

Pierre LEDUC



Votre Syndicat, un territoire de 8 communes

Conseils pratiques

- **L'hiver, protégez votre compteur** contre le gel et **nettoyez les abords du compteur** pour que les techniciens relèvent votre consommation
- **Une fuite d'eau ? réparez vite ! (dégrèvement sous conditions)**
- Quand vous recevez votre facture, vous avez **un mois et demi** pour déposer une **réclamation**, au-delà, elle ne sera plus recevable.
- **Si vous emménagez ou déménagez**, faites une demande de résiliation ou de création d'abonnement, en nous fournissant l'index du compteur.
- **Payez votre facture par carte bancaire sur le site www.tipi.budget.gouv.fr** (Laissez-vous guider par les informations situées dans le bas de votre prochaine facture)

EN CAS DE DIFFICULTES DE PAIEMENT

Vous pouvez établir un échéancier en collaboration avec nos services et ceux du Trésor Public (d'une durée de 6 mois maximum).

Et retrouvez-nous

21 rue de la république. 34700. LODEVÉ
du lundi au vendredi,
9h à 12h, de 14h à 17h (16h le vendredi).
04 67 88 79 26 -
7j/7j - 24h/24h en cas de fuite
Email : contact@eau-lodevois.fr
Ou sur notre site : www.eau-lodevois.fr



Le prix de l'eau de votre consommation 2015

Terme fixe : 50.50 € H.T. par an

M3 d'eau potable : 1,15€ H.T.

T.V.A. : 5,50%

Taxe sur la Ressource : 0,12€/m³

Taxe pollution : 0,29€/m³

(reversées intégralement à l'Agence de l'Eau)

Prix du m³ d'eau pour une facture de 120m³ : 2.07€ TTC

